

n°37

Sur le pont

VILLE DE PONT DE CLAIX



SEPT. ♦ OCTOBRE 2014



MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION

Réforme des rythmes scolaires : avec Eurêka, la ville au rendez-vous !

sommaire

Mairie

www.ville-pontdeclaux.fr
 Place du 8 mai 1945
 04 76 29 80 00

Etat civil, passeports biométriques

Lundi au vendredi
 8h30-12h et 13h30-17h
 Samedi : 9h -12h
 Place de la scierie
 04 76 29 80 02

Police municipale
 04 76 29 86 10

PIMMS 12 av. C. de Gaulle
 04 38 92 10 33

Centre communal d'action sociale (CCAS)
 27 av. Antoine Girard,
 04 76 29 80 20

Centre social Irène Joliot Curie,
 04 76 29 86 40

Centre social Jean Moulin
 04 76 29 86 60

Maison pour l'emploi
 Place Winsen Luhe
 04 76 29 86 20

L'Escal
 04 76 29 86 90

Maison de l'Habitant
 av. des Iles de Mars,
 04 76 29 86 29

Centre de planification et d'éducation familiale
 04 76 29 86 50

Petite enfance La Ronde des Couleurs
 04 76 29 80 24

Restaurants scolaires périscolaire / vacances
 04 76 29 80 65

Bibliothèque
 04 76 29 80 95

Flottibulle 04 76 29 86 00

Résidence et service personnes âgées
 04 76 29 86 70

Service maintien à domicile et Le FIL
 04 76 29 80 22

Déchetterie de Pont de Claix
 43 av. du Maquis de l'Oisans
 04 76 40 39 43

lundi, mercredi,
 jeudi, vendredi, samedi :
 8h30 - 11h30
 et 14h - 17h30
 mardi : 14h - 17h30

Pour toutes vos questions sur le tri, la collecte des déchets ménagers et les déchetteries de l'agglomération grenobloise

Numéro vert : 0800 50 00 27
 www.la-metro.org

Service collecte, Déchetterie et tri sélectif Groupement SUD Métro
 04 76 33 16 63

PERMANENCES ASSOCIATIVES

Confédération nationale du logement (CNL)

Défense des locataires, des propriétaires occupants, des consommateurs
 le 2ème lundi du mois de 10h30-12h à la Maison de l'Habitant

Aide information aux Victimes (AIV)

aiv.grenoble@wanadoo.fr
 Information sur les droits des victimes et accompagnement dans leurs démarches
 centre social Irène Joliot Curie, 1ers et 3èmes mercredis de 9h15 à 11h.
 Prendre rdv au 04 76 29 80 62.

ADATE

(Association dauphinoise pour l'accueil des travailleurs étrangers)
 adate@adate.org - www.adate.org
 le mercredi après-midi
 centre social Irène Joliot Curie, sur rendez-vous.
 Tél. : 04 76 29 86 40

PERMANENCES CONSEILS

Conciliateur-médiateur
 Permanences en mairie les 1ers et 4èmes vendredis de 9h30 à 12h.
 Prendre rdv au 04 76 29 80 62.

Avocat-conseil
 Permanences à la bibliothèque
 2 samedis par mois de 9h à 12h.
 Réservé aux Pontois.
 Prendre rdv au 04 76 29 80 62.

Architecte-conseil
 Permanence au service Urbanisme
 Se renseigner au 04 76 29 80 55.

URGENCES & NUMÉROS UTILES

- SAMU : 15
- POMPIERS : 18
- SAUVETEURS SECOURISTES 04 76 98 65 62
- GENDARMERIE : 17
- POLICE MUNICIPALE : 04 76 29 86 10
- SANS ABRI : 115
- ENFANCE MALTRAITÉE : 119
- CENTRE ANTIPOISON DE LYON : 04 72 11 69 11
- GDF-SÉCURITÉ DÉPANNAGE : 0810 433 038
- EDF-SÉCURITÉ DÉPANNAGE : 0810 333 338

Couverture :
 rentrée scolaire 2014,
 et mise en place des activités d'Eurêka
 (voir page 5 et 15)

Editorial / 3
 du maire et président de Grenoble-Alpes Métropole
Christophe Ferrari

Les temps forts / 4

Dossier >
Regard sur la réforme territoriale / 8

Suivi de projets >
 le projet éducatif / 15

Les nouvelles / 16

A voir / 18

La rencontre / 20
 Alain Carminati

Expression des groupes politiques / 21

Histoire / 22
 Jaurès, la guerre, la chimie et Pont de Claix

Information importante pour les inscriptions à la cantine et aux activités Eurêka :

Dans le courant du premier semestre de l'année 2015 les services municipaux situés rue Mozart seront tous transférés avenue du Maquis de l'Oisans dans les locaux (anciennement Maison du parc et CCAS) actuellement occupés par le service local de solidarité (SLS) du Conseil général. Ce dernier s'installera dans les locaux laissés vides par les services municipaux du carrefour Mozart, devenus propriété du Département.

PERMANENCES DE L'ÉLUE AUX PERSONNES ÂGÉES Isabelle Weihoff-Eymery

Le 29 septembre de 9h à 11h30 au centre social Joliot-Curie (tél. 04 76 29 86 40) et le 27 octobre de 14h à 16h au centre social Jean Moulin (tél. 04 76 29 86 60)1



Service information
 place du 8 mai 1945
 38800 Pont de Claix
 Tél. : 04 76 29 80 05
 information@ville-pontdeclaux.fr

www.ville-pontdeclaux.fr

Toutes les publications de la ville en téléchargement

Pharmacies de garde

► Dimanches 14, 21, 28 septembre et 12, 19, 26 octobre, samedi 1er nov. et dimanches 2 et 9, mardi 11 novembre
Pharmacie de la place
 24 place du 8 mai 1945
 tél. : 04 76 98 01 51

► Dimanche 5 octobre
Pharmacie Claudel ex Pharmacie Frange verte
 14 av. Général de Gaulle
 tél. : 04 76 98 03 43

La pharmacie du centre commercial Arc en ciel a réouvert ses portes le 1er juillet dernier après 10 mois de fermeture. M^{me} Sandrine Lauricella en est la nouvelle propriétaire. Du lundi au samedi midi, de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h15.

Le laboratoire Oriade situé 73 Cours Saint André s'installe à compter du 1er octobre dans les locaux actuels du laboratoire du Drac, 29 place du 8 mai 19445. www.oriade.fr



Une si belle et durable amitié

Le jumelage entre Pont-de-Claix et Winsen Luhe a comme quelque chose de romantique. En effet, quand quelques jeunes allemands, venus en France en 1965 pour passer quelques jours de vacances, se sont arrêtés sur la route du grand sud à Pont-de-Claix, qui aurait pu dire que nous nous retrouverions, près de 50 ans plus tard, pour célébrer avec nos amis allemands cette histoire ? Qui aurait pu penser, surtout, que ce fut parce que cette année là, dans le grand midi de la France, il ne faisait pas beau et que ces jeunes allemands, ravis de l'accueil qui leur avait été réservé lors de leur passage, ont finalement décidé de venir passer toutes leurs vacances sur notre commune jusqu'à se lier d'amitié avec de jeunes nageurs du club nautique de Pont-de-Claix... L'histoire est en effet romantique. Elle n'en démontre pas moins qu'au delà des institutions, cet échange n'est pas une question de drapeaux et de cérémonie, mais que c'est une aventure humaine, de coopération et d'amitié.

Les maires de Pont de Claix et Winsen Luhe côte à côte lors de l'ouverture du forum des associations

Il aura fallu près de 10 ans pour que, progressivement, les liens d'abord entre nageurs puis entre les collégiens des 2 communes en 1972, aboutissent finalement à la convention de jumelage en 1974. C'est grâce - à cette époque - à la formidable mobilisation de la société civile et associative que le maire Pierre Chastan a finalement acté en fait et institutionnellement ce rapprochement entre nos 2 communes. Je veux à ce titre lui rendre hommage. Il ne faut jamais oublier qu'en 1974, et encore plus en 1965, les blessures de la seconde guerre mondiale sont encore vives. Cet acte simple, d'amitié et de coopération, était aussi un acte politique fort empreint de dépassement, de pardon et d'espérance dans une Europe débarrassée de ses démons.

C'est fort de ces considérations que je suis fier, en cette année 2014, de montrer que notre résolution à porter une partie d'avenir commun ne s'est pas éteinte. J'ai à l'esprit toutes celles et tous ceux, notamment les clubs, les associations ou le collège, qui ont permis une si grande longévité de ce jumelage toujours actif et toujours enrichissant mais j'ai aussi une pensée particulière pour deux grands promoteurs de cette coopération franco-allemande. Ils ont tous les deux été des élus de ma majorité entre 2008 et 2014 et je sais que leur engagement est toujours aussi fort après ces nombreuses années. Je pense bien sûr à Bernard Bodon et à Jean Simon.

Christophe Ferrari

Maire de Pont de Claix
Président de Grenoble-Alpes Métropole

Pour le maintien de l'encadrement des loyers

Emboitant quasiment seul le pas à Martine Aubry, maire de Lille, Christophe Ferrari, maire de Pont de Claix et président de Grenoble-Alpes métropole a écrit au chef du gouvernement Manuel Valls pour lui demander de maintenir le dispositif légal d'encadrement des loyers sur le territoire grenoblois, qui fait partie des plus chers de France. Pour l'écu cette démarche volontaire auprès du 1^{er} ministre est nécessaire afin que le pouvoir d'achat des Français particulièrement malmené en période de crise ne soit plus encore fragilisé : « tous les outils de régulation du marché immobilier doivent être mobilisés pour faire face à la crise du logement sans précé-

dent que nous traversons et qui a conduit, dans notre agglomération, à une hausse de 41% des loyers entre 2001 et 2011 ». Il insiste également sur l'importance de la mesure qui si elle n'était pas appliquée « mettrait en péril la mixité sociale dans nos quartiers et provoquerait une véritable ségrégation géographique selon les niveaux de ressources ».

En conclusion, Christophe Ferrari rappelle que « la communauté d'agglomération dispose d'un observatoire de l'habitat qui a développé une expertise très fine sur le niveau des loyers » montrant ainsi que des outils concrets existent pour mettre en place efficacement l'encadrement du prix des logements locatifs.



22
AOÛT

Libération de Pont de Claix

« Le 22 août 1944, sous l'action conjuguée et décisive du 5ème bataillon de choc que nous célébrons aujourd'hui, d'un commando de parachutistes et de groupes de Maquis, la ville de Pont-de-Claix est libérée de l'occupation allemande. » C'est avec ces mots que le maire Christophe Ferrari a ouvert, aux côtés de la députée Marie-Noëlle Battistel, la cérémonie de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération de Pont de Claix. Le maire a rendu un hommage particulier « à la mémoire du chef de bataillon Raymond Muelle, décédé en ce début d'année 2014. A la tête d'une section du 1er bataillon de choc, Raymond Muelle a participé, il y a 70 ans, à la libération de Pont de Claix, avant de prendre Grenoble le lendemain. » Il a également cité les victimes de la guerre sur la commune : Henry CHAVE, François BEL, Albin BOLZON, Louis BOLZON, Stanislas DWOJAKOWSKI, Henri GRAVALLON, Roger BENOIT-JAY, Robert ANDREANI, Gaston BLAY. Le maire a tenu aussi à rappeler que de nombreux étrangers ont participé à la libération de la France, « les tirailleurs sénégalais et algériens, les goumiers et tabors marocains, les pieds-noirs, les marsouins du Pacifique et des Antilles », mettant en garde contre « le repli sur soi, la peur de l'autre et le recours au vote extrême ».



AOÛT

Appellation : miel de Pont de Claix

Un essaim d'abeilles avait élu domicile sous la dalle de couverture d'une cheminée de l'EHPAD de Pont de Claix. Les services municipaux des espaces verts sont intervenus pour déplacer l'essaim et le transporter dans une des ruches de la ville. Après avoir enfilé leur tenue de protection, les deux agents municipaux (un jardinier spécialement formé par l'association Hommes et abeilles, et le responsable du service Espaces verts) ont soulevé la dalle et l'ont posée à la place du couvercle de la ruche. Ils ont fait glisser un câble sous la dalle, à la manière d'un fil à couper le beurre pour décrocher l'essaim. Le conduit de cheminée étant encore plein de butineuses, la ruche est restée sur le toit le reste de la journée, pour laisser le temps aux retardataires de gagner leur nouvelle habitation. La ruche a regagné son terrain de jeu, à côté de la serre municipale en cours de déplacement vers le site des papeteries.

+ www.ville-pontdeclaix.fr



2
SEPT.

Rentrée scolaire

Le maire Christophe Ferrari et l'adjointe en charge de l'éducation populaire Corinne Grillet ont fait le tour des écoles en ce début de mois de septembre, avec l'inspectrice d'Académie. Cette année l'enjeu portait encore une fois sur l'ouverture ou non d'une classe supplémentaire à la maternelle du Coteau. A l'heure où nous imprimons, la réponse n'a pas encore été donnée. La rentrée est aussi l'occasion de faire le point sur les effectifs - plus de 460 enfants en maternelle et 736 en élémentaire - et sur les travaux effectués dans les établissements pendant les vacances d'été. A la maternelle des Iles de Mars, travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture, peinture des couloirs, et amélioration thermique ont été réalisés. La cour de la maternelle Jean Moulin a fait l'objet d'une rénovation, et la maternelle 120 toises dispose désormais d'une salle de motricité. Cette rentrée est surtout marquée par la réforme des rythmes scolaires, avec le redéploiement d'Eureka. Les formules Temps libres, Loisirs et Initiation permettent une adéquation entre âge et demande de l'enfant.





Forum des associations et 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Winsen Luhe



Premier temps fort d'un week-end aux couleurs de l'Allemagne, l'exposition collective des plasticiens Eric Margery et Thibault Barquet et du photographe Alan O'Dinam a été inaugurée aux Moulins de Villancourt par le maire Christophe Ferrari et l'adjointe à la culture Corinne Grillet. Une performance musicale par le groupe Ludmila accompagnait une autre performance, graphique et en live, par les artistes exposés.



La délégation allemande conduite par André Wiese, maire de Winsen, a offert à la ville un baby-foot qui sera installé à la Maison des associations et de l'économie sociale et solidaire

Anniversaire

5-6
SEPT.

Au printemps dernier, une délégation pontoise emmenée par Christophe Ferrari et le 1er adjoint Sam Toscano en charge des relations extérieures, s'était rendue à Winsen pour fêter en Allemagne les 40 ans du jumelage. Le week-end du 6 septembre était consacré à la réception des amis Allemands. La délégation, arrivée le vendredi à Pont de Claix, a découvert l'exposition collective autour des Biscuits Brun lors de son vernissage aux Moulins de Villancourt, puis a participé au forum des associations le samedi en journée et en soirée avec un grand repas convivial et un feu d'artifice. Le reste du week-end était consacré à des visites (la Bastille et le stade des Alpes à Grenoble, le château de Vizille).

Le forum des associations se tenait pour la seconde année à la Maison des associations et de l'économie sociale et solidaire. L'ouverture du forum par le maire et Philippe Rozières, adjoint aux sports et à la vie associative en fin de matinée a été suivie d'un lâcher de ballons et d'un apéritif, puis d'un radio crochet organisé pour les enfants, avant les nombreuses démonstrations de l'après-midi. La veille, un feu d'artifices et un bal étaient organisés sur le complexe des 2 ponts.



Quels territoires pour quelle république ?

LA LOI DE JANVIER 2014 QUI CRÉE LES MÉTROPOLIS À PEINE PROMULGUÉE, UN NOUVEAU PROJET DE LOI EST ADOPTÉ (MODIFIÉ) LE 23 JUILLET PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 1ÈRE LECTURE ; IL TOUCHE AUX TERRITOIRES À TRAVERS TROIS DISPOSITIONS : LA RÉDUCTION DU NOMBRE DES RÉGIONS QUI PASSENT DE 22 À 13, L'OBLIGATION FAITE À CHAQUE COMMUNE DE REJOINDRE UNE INTERCOMMUNALITÉ, LA SUPPRESSION NON PAS DES DÉPARTEMENTS MAIS DES CONSEILS GÉNÉRAUX À L'HORIZON 2020 . LES LIGNES BOUGENT : LES FLUX DES "BASSINS" DE VIE BRISENT LES FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES ; LES CITOYENS, REPRÉSENTÉS AU PARLEMENT ⁽¹⁾ SONT DE FAIT PARTIE PRENANTE DES CHANGEMENTS QUI AURONT UN EFFET SUR LEUR VIE QUOTIDIENNE : L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE QU'ILS SERONT APPELÉS À ÉLIRE NON PLUS EN MARS 2015 MAIS 9 MOIS PLUS TARD, DEVRAIT VOIR LE TERRITOIRE DE RHÔNE-ALPES S'ÉTENDRE À L'AUVERGNE ET CERTAINES COMPÉTENCES JUSQUE-LÀ PARTAGÉES REVENIR EN EXCLUSIVITÉ À CETTE ASSEMBLÉE... LE DÉBAT SUR *qui fait quoi ?* DE L'ARGENT PUBLIC (FRUIT DE LA CONTRIBUTION DE CHACUN, RAPPELONS-LE) DOIT ENCORE AVOIR LIEU. IL DEVRAIT CONDUIRE À UNE SIMPLIFICATION DES DISPOSITIFS D'AIDES, SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS, EN VUE DE SIMPLIFIER LA VIE DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES.

"Il semble judicieux de supprimer les départements dans des métropoles de plusieurs millions d'habitants. Cependant – si les Conseils généraux disparaissent effectivement de ces territoires bien souvent inégaux – que deviendra la nécessaire proximité avec les populations les plus pauvres pour leur attribuer l'aide sociale ? Régler ces questions difficiles et délicates, comme celle-ci, réclame du temps. Etant donné le caractère polémique du sujet, il est évident qu'il n'y aura pas de réforme pour le simple plaisir de réformer. Mais ceux qui s'attendent à un big-bang territorial dans les six mois qui viennent risquent d'être déçus. Ce débat n'en est qu'à ses prémices"

Béatrice Giblin, géographe



C'est curieux car, il y a dix ans, on ne parlait que de subsidiarité : il fallait que les décisions soient prises au plus près des populations et du territoire concerné. Désormais il faut des ensembles plus vastes afin de faire des économies d'échelle, en supprimant les doublons sources de dépenses inutiles voire pour certains « experts » de gabegie.

Géraldine Chavrier, professeur agrégée de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne



La naissance, l'éducation, le logement, le travail, les transports, les loisirs, la sécurité, la santé, la mort... à chaque étape de la vie, sur chaque parcelle du territoire français et pour chaque habitant l'État républicain fait face : il édicte des lois, définit les règles et les normes qui vont s'appliquer à tous et qui garantissent la défense des intérêts généraux contre les particularismes, la solidarité contre la loi de la jungle, la sécurité contre celle du plus fort ; l'article 6 de la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 stipule "la loi est l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants⁽¹⁾ à sa formation". La Révolution Française de 1789, par laquelle le peuple s'est déclaré souverain en lieu et place du roi de droit divin, a défini la démocratie comme le régime politique où le gouvernement est celui "du peuple, par le peuple, pour le peuple" ; cette souveraineté s'exerce par les élections⁽¹⁾, par la voie du referendum... et par la contribution de chacun à l'impôt ; le territoire national connaît alors sa première division administrative : les communes se substituent aux paroisses et les départements aux provinces. « La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire, déclare en 1981 le président de la République François

Mitterrand, elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire. » Il ouvre ainsi l'acte 1 de la décentralisation ; il s'agit alors de donner des compétences propres aux collectivités locales que sont les départements et les communes en conférant du coup ce statut aux régions, d'y adjoindre des ressources et de faire élire leurs autorités par la population (l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel intervient en 1986).

De décentralisation en déconcentration

C'est autour de plusieurs textes de lois, adoptés ou en cours de discussion que s'articule l'acte III de la décentralisation dans lequel s'est engagé le gouvernement par la réforme des territoires. La loi dite de "modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles" (Maptam), adoptée en janvier 2014 s'est construite à partir de travaux conduits depuis 2012 (conférences, rapports, études d'impact) et conclut à la création de métropoles dès janvier 2015 ; très officiellement "par la création des métropoles, qui se substitueront aux structures existantes dans les plus grandes aires urbaines pour dynamiser le développement des territoires et faire jeu égal avec les métropoles européennes, par l'institution

des conférences territoriales de l'action publique, instances de coordination de l'action des collectivités locales et de l'État, (la loi Maptam) a ouvert la voie à des politiques publiques adaptées, dans chaque région, aux spécificités locales." (projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, avril 2014, exposé des motifs) ; le volet de la réforme territoriale qui prévoit une nouvelle carte de France à 13 régions prévoit aussi le report des élections départementales et régionales de mars à décembre 2015. Le projet doit repartir en seconde lecture au Sénat après l'épisode des élections sénatoriales (la deuxième série de 178 sénateurs renouvelables, sur 348, élus par les conseillers municipaux le 28 septembre) et la carte pourra encore évoluer.

"Notre organisation territoriale appelle un acte de transparence"

(Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, avril 2014, exposé des motifs p. 2) La réforme territoriale va permettre de redéfinir les compétences propres à chaque collectivité : région, département, commune. Le projet de loi réaffirme les principes de la République auxquels il se réfère : liberté, égalité fraternité, laïcité "qui garantissent la cohésion nationale". Le préambule

(1) le parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale, élue directement par les citoyens, siège au Palais Bourbon ; le Sénat, élu au suffrage indirect, siège au Palais du Luxembourg. Le Parlement délibère puis vote les lois.

affirme que les collectivités, « dotées de conseils élus » sont les mieux placées, « au plus près de la population des territoires » pour décliner localement et relayer les stratégies nationales qui relèvent de la responsabilité de l'État : protection sociale, justice, police, défense nationale. Les maires, élus par le conseil municipal représentent l'État sur le territoire de la commune : c'est une particularité, ils sont la seule "autorité déconcentrée de l'État territorial" élue et non pas nommée (comme le sont les préfets, directeurs des finances publiques, recteurs d'académie, etc.). Les régions, qui constituent l'éche-

lon le plus vaste des collectivités territoriales, deviendront la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi : c'est le résultat de la suppression de la clause de compétence générale qui autorisait plusieurs collectivités à intervenir sur un même champ d'action. Cette suppression ne manquera pas d'alimenter les débats. Elles hériteront des collègues, (construction, entretien, personnel autre qu'enseignants) tout comme les compétences des départements en matière de transport devraient leur être transférées à compter du 1er janvier 2017

aux fins de créer un domaine public routier régional ●

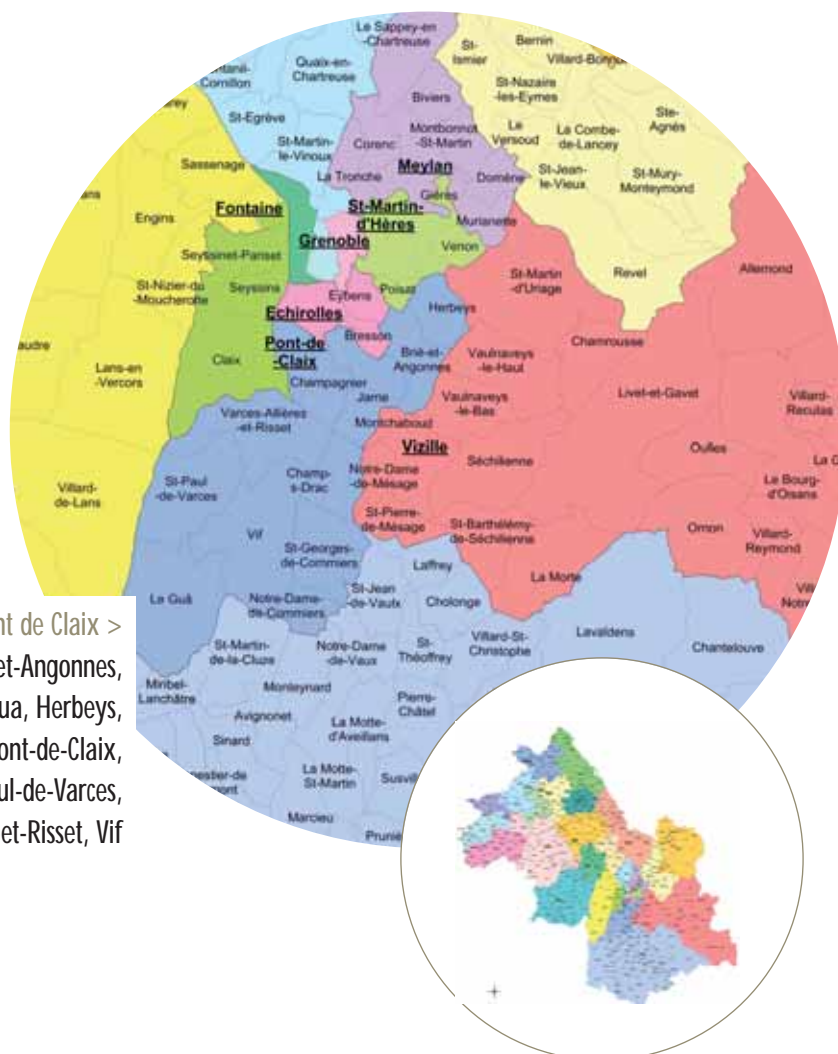
En savoir plus :

www.gouvernement.fr/gouvernement/session-parlementaire-de-juillet-8-projets-de-loi-essentiels-definitivement-adoptes

www.lemonde.fr/les-decodeurs/visuel/2014/07/15/que-peseront-les-nouvelles-regions_4457665_4355770.html

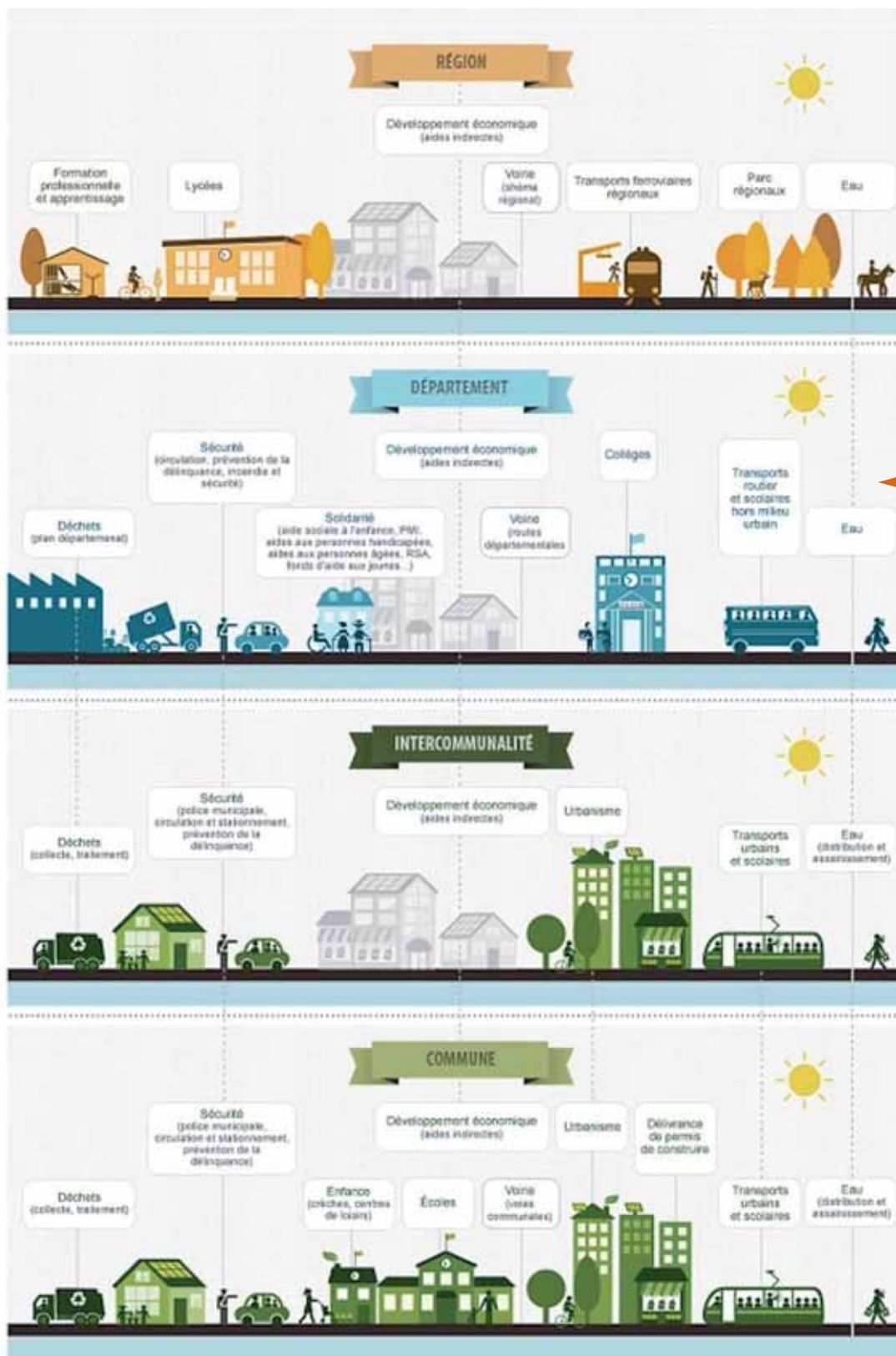
La refonte de la carte cantonale

Le nouveau découpage territorial du département de l'Isère est officialisé par un décret paru au journal officiel le 22 février 2014 : le nombre de cantons passe de 58 à 29 ; Pont de Claix devient chef d'un canton constitué de communes des anciens cantons de Vizille (6 communes), de Vif (5 communes) et d'Eybens (1 commune). Les conseillers départementaux (et non plus conseillers généraux) sont élus par deux, en binôme "paritaire" : un homme et une femme et forment le conseil départemental (et non plus "général").



Canton de Pont de Claix >
44 286 habitants, communes : Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Le Gua, Herbey, Jarrige, Notre-Dame-de-Comniers, Le Pont-de-Claix, Saint-Georges-de-Comniers, Saint-Paul-de-Varces, Varces-Allières-et-Risset, Vif

Les compétences des collectivités territoriales



La réduction du nombre de régions, la suppression des conseils généraux et la refonte de la carte intercommunale sont le véritable bouleversement institutionnel en débat des prochaines années pour les élus et acteurs de la vie locale. En parallèle, les collectivités vont être profondément impactées par la forte diminution des dotations.

"Notre organisation territoriale a vieilli et les strates se sont accumulées" : après les grandes lois de décentralisation de 1982 et l'introduction dans la Constitution de la République décentralisée, la réforme portée par le chef de l'État entend "transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République".

Qui s'occupe de mon quotidien et où ?

VOILÀ LA QUESTION QUE POSE LA RÉFORME TERRITORIALE...

Pour y répondre, il convient de mieux comprendre le rôle de l'État qui impulse et coordonne des politiques publiques et celui d'une collectivité locale comme la commune. La superposition des pouvoirs locaux, leur enchevêtrement sont souvent comparés à un "mille feuilles" qu'il faudrait simplifier ; on lui préférera, du point de vue citoyen, celle d'un nécessaire élagage, une taille raisonnée de l'arbre dont le tronc "commun" à tous serait l'État.

QUELQUES EXEMPLES



● C'est en 1828 que l'instruction publique devient une affaire d'État...

Le code de l'éducation dispose que l'enseignement public dispensé dans les écoles maternelles et les classes enfantines pendant la période d'obligation scolaire est gratuit. L'État forme et recrute les enseignants ; les communes entretiennent les bâtiments scolaires, assurent la cantine et avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires organisent les activités "périscolaires". Dans le cadre de la réforme territoriale, les collèges qui relevaient du Département (entretien, construction, personnels autre qu'enseignants) rejoindraient les lycées dans le giron des nouvelles régions.

● Depuis 1946 le service public de l'énergie assure des tarifs régulés et un tarif unique sur l'ensemble du territoire

L'augmentation de 5 % prévue sur le tarif bleu de l'électricité à compter du 1er août 2014 a été annulée par un arrêté publié le 31 juillet 2014 au Journal officiel. Cette hausse aurait fait suite à une hausse de 5 % intervenue au 1er août de l'an dernier. Le tarif Bleu est l'un des trois tarifs réglementés de l'électricité proposés par EDF (avec le tarif Jaune et le tarif Vert). Le tarif Bleu s'adresse aux clients particuliers et aux professionnels ayant un compteur d'une puissance inférieure ou égale à 36kVA. C'est l'abonnement le plus répandu chez les particuliers en France.

● L'état intervient pour faire respecter le droit

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a prononcé une « sanction pécuniaire » de 5 000 euros à l'encontre d'une société dont les salariés étaient filmés de manière continue dans des zones qui leur étaient réservées comme l'accès aux vestiaires et les locaux affectés au repos. Alertée par l'inspection du travail, la CNIL avait fait procéder à différents contrôles qui avaient révélé de nombreux manquements à la loi « Informatique et Libertés » concernant le dispositif de vidéosurveillance mis en place par l'employeur.



● Le ministère des finances fixe les taux

Le taux de rémunération du livret A, actuellement à 1,25 %, est passé à 1 % depuis le 1er août 2014. L'annonce en a été faite le 10 juillet 2014, par le ministère des finances et des comptes publics.



● L'État contrôle

À compter du 13 décembre 2014, les morceaux de viandes vendus conditionnés en libre-service seront classés de une à trois étoiles en fonction du potentiel de qualité du morceau (trois étoiles pour le potentiel de qualité le plus élevé). Par ailleurs, afin de mieux informer le consommateur, il sera permis de regrouper certains morceaux de viande sous une même dénomination générique (steak, rôti, poitrine, grillade, escalope...) à la place du nom précis qui est souvent peu connu du grand public (araignée, merlan, noix, collier, palette...). Cette nouvelle dénomination concernera les morceaux préemballés de viande de bœuf, de viande de veau et de viande ovine. Un arrêté concernant les viandes de boucherie et de charcuterie a été publié en ce sens au Journal officiel du mercredi 30 juillet 2014.

Un arrêté concernant les viandes de boucherie et de charcuterie a été publié en ce sens au Journal officiel du mercredi 30 juillet 2014.

● La constitution de la V^{ème} République dispose que :

Les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi. Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut les autoriser à en fixer l'assiette et le taux dans les limites qu'elle détermine.

Le conseil municipal de Pont de Claix a confirmé son choix d'appliquer aux contribuables pontois les dispositions les plus favorables en reconduisant les abattements de la taxe d'habitation au taux maximum imposé par la loi, dont l'abattement de 10 % pour les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, de l'allocation aux adultes handicapés, ou de la carte d'invalidité. Le taux de Pont de Claix est l'un des plus bas de France.

● "Pour l'égalité des droits et des chances, la participation citoyenne" :

C'est une loi qui le 21 février 2005 a étendu l'exigence d'accessibilité à tous les domaines de la vie sociale pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler. Elle exigeait la mise en conformité de tous les bâtiments publics, ce qui a été réalisé par la commune qui en a assumé les frais. Plus encore, le Conseil communal d'action sociale de Pont de Claix a provoqué la création d'un groupe technique « handicap » pour alimenter la réflexion de la commission d'accessibilité (prévue par la loi) : composé d'élus, de personnes handicapées, de représentants d'associations... il travaille sur les thèmes de la santé, l'emploi, le logement, l'accès au sport, à la culture... dans la perspective d'améliorer la vie des personnes handicapées sur la commune.



Qui s'occupe de mon quotidien et où ?

VOILÀ LA QUESTION QUE
POSE LA RÉFORME TERRITORIALE...

● Quand développement urbain et développement de l'emploi industriel allaient de pair...

La chronologie de la gestion réglementaire du risque industriel majeur, tel qu'il est vécu sur le territoire de la commune depuis bientôt cent ans, révèle le cas de figure très spécifique des élus d'une collectivité confrontés pour gérer la ville à l'objection de la gestion du risque industriel.

19 sept. 1917 >

La loi relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes interdit les établissements dangereux nouveaux dans des zones réservées à l'habitation.

Entre 1955 et 1975, la population de Pont de Claix est multipliée par trois, l'effectif salarié du site chimique par 4

19 juillet 1976 >

La loi relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement lève l'interdiction ; l'appréciation de la nécessité de l'éloignement est laissée au préfet qui délivre les autorisations.

24 juin 1982 >

La directive européenne Seveso classe les installations soumises à autorisation avec servitude (Seveso AS), cela concerne environ 600 établissements sur 500 000 installations classées en France dont celui de Pont de Claix.

La loi Seveso a aussi levé le secret industriel et imposé l'information sur les risques, jusque-là les pouvoirs du maire en matière de sécurité s'arrêtaient aux grilles de l'usine. À partir de là, les responsabilités se trouvent partagées au niveau préventif, au niveau de la gestion de l'espace ou de l'organisation des secours entre l'industriel, l'État et la commune.

22 juillet 1987 >

La loi impose aux élus locaux des contraintes dans les documents d'urbanisme Plans d'occupation des

sols (POS) ou Plan local d'urbanisme (PLU) qui limitent la constructibilité des zones proches de sites industriels.

Les programmes de construction de la ville de Pont de Claix se trouvent impactés : ils sont au mieux contraints au pire impossibles.

1996 >

La directive européenne Seveso II ajoute à la réduction des risques "à la source" (au niveau du site industriel) l'élaboration de plans de secours externes régulièrement testés et mis à jour par les exploitants et les services de secours

30 juillet 2003 >

La loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages introduit dans les études de dangers (EDD) le principe d'une analyse de risque qui tient compte de la gravité potentielle des phénomènes dangereux et de la probabilité d'occurrence des accidents. Elle prévoit l'élaboration des Plan de prévention des risques technologiques. (PPRT)

Ce document est essentiel pour relancer le développement urbain de la commune. "C'est une mécanique vertueuse commente le maire Christophe Ferrari, qui permet d'améliorer l'outil industriel, la sécurité des populations et de libérer du foncier".

Année 2011 >

Après concertation entre industriels, collectivités locales et services de l'Etat, le préfet de l'Isère a prescrit en 2011 un cadre d'études pour le PPRT. Il vise à réduire le périmètre d'exposition aux risques de 1000 mètres, moyennant des investissements à hauteur de 100 millions d'euros financés par l'industriel (60%) l'Etat (25%) La Métro et la Région Rhône Alpes (15%).

Un projet éducatif pour tout le territoire de la commune

L'enjeu d'un projet éducatif est de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées : égalité, solidarité, laïcité, fondatrices de la politique publique de l'éducation : il se décline à l'échelle de la commune pour les enfants âgés de 0 à 20 ans. Le projet éducatif territorial de Pont de Claix (Pedt) arrivé avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires au terme de son élaboration.

Mardi 2 septembre, école Jules Verne, la classe se termine désormais à 15h30 ; certains enfants rentrent chez eux, d'autres rejoignent les animateurs d'Eureka



La politique éducative conduite par la ville de Pont de Claix veut mettre en cohérence dans le cadre d'un projet éducatif local (Pedt) l'action de l'ensemble des co-éducateurs : enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, éducateurs, agents des écoles maternelles. Les acteurs institutionnels (1) ou associatifs dans les domaines du loisir, de l'accompagnement à la scolarité, des activités artistiques, culturelles et scientifiques ou des actions de soutien à la fonction parentale sur les différents temps de vie de l'enfant sont concernés et consultés. Concernés aussi les 464 élèves de 3 à 5 ans qui fréquentent les écoles maternelles, ils sont 746 au niveau élémentaire ; les collégiens sont au nombre de 468 (dont les élèves en SEGPA, en ULIS).

Jouer la complémentarité

Les orientations générales définies

dans le cadre du Pedt doivent être déclinées et adaptées à l'échelle des lieux de vie des habitants, au quartier. Le Pedt fait le lien entre les intentions éducatives des grands projets de l'équipe municipale (Politique de la Ville, Agenda 21, ...), les actions complémentaires aux apprentissages du socle commun de l'Éducation Nationale, et les champs d'applications des réglementations ministérielles des différents secteurs de la ville (de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du secteur social....).

Les nouveaux temps scolaires

Pour faire suite au décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles, la Ville de Pont de Claix a organisé entre avril 2013 et mai 2014, 19 réunions des différentes instances de concertations avec les parents, les associations, les directeurs d'école,

les enseignants, les assistantes maternelles, les agents des écoles maternelles. La prise en compte des avis de tous les acteurs de la vie de l'enfant sur les rythmes scolaires a permis de faire des choix : le mercredi matin est la 1/2 journée supplémentaire souhaitée par les parents d'élèves (350 familles ont été consultées, par le biais d'un questionnaire, dont 85% se sont positionnées sur ce jour) ; la plage horaire du matin est élargie, l'après midi est écourtée : dispositions souhaitées par les directeurs d'écoles se fondant sur le fait que l'enfant est plus disponible aux apprentissages, le matin. Avec une fin d'école à 15h45, les attentes sont multiples de la part des parents : un temps récréatif en attendant d'être repris par un des parents aux horaires actuels (16h30), un contenu complémentaire à l'Éducation Nationale par la création d'un parcours culturel (sportif, artistique, scientifique), le maintien de la forme du service actuel (périscolaire) qui permet de faire émerger des projets d'enfants en accueil collectif de loisirs, et à l'enfant d'être accueilli jusqu'à 18h00. Le projet est mis en oeuvre en cette rentrée 2014-2015 avec les propositions sous le label "Eureka" : "temps libre", "loisirs" ou "initiation".

(1) L'Éducation Nationale, La Caisse d'Allocations Familiales, Le Conseil Général de l'Isère, La Métro, La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Le Réseau Français des Villes Éducatrices.

CÔTÉ COLLÈGE

Le maire, président de La Métro, Christophe Ferrari a adressé au président du conseil général Alain Cottalorda un courrier pour lui faire part de son étonnement devant la décision du Département qui envisage une modification de la carte scolaire et envoie les enfants du sud de la commune au collège de Claix. Il rappelle son opposition et celle du conseil municipal datant de 2012, à la fusion des deux collèges du Moucherotte et des Îles de Mars qui n'avait finalement été acceptée que parce qu'elle assurait l'accueil des enfants (notamment la restauration) dans des conditions optimales notamment par l'extension. Il souligne que préserver la mixité sociale dans ce collège est un facteur d'équilibre et que la mesure envisagée ne va pas dans ce sens, tout comme elle ne s'accorde pas avec les projets de développement urbain de la ville. En réponse, le président du Conseil général confirme que le Département décidant de limiter la construction et l'extension des collèges (pour des raisons financières) a résolu des problèmes de rééquilibrage des effectifs entre collèges, ce qui permet d'envisager la mise à disposition dès 2017 auprès de la commune du site du collège des Îles de Mars libéré.

UN BANC POUR SCELLER LES LIENS

Aux premiers jours des vacances, s'est tenu dans le tout nouveau parc des Îles de Mars, un stage "graff" avec Joao Ribeiro, sculpteur et habitant des Îles de Mars. De nombreux enfants pontois ont participé à la fabrication d'un banc à la manière de Gaudi, de la conception de la maquette jusqu'à la réalisation d'une fresque. Filles et garçons ont travaillé de concert sur ce projet commun, avec l'artiste graffeur Jérôme Favre. Le projet était monté en partenariat entre la Ville, via l'Escalé et les centres sociaux, la CAF, et l'AFPA. L'Association ADOUNIA travaille depuis 3 ans à la réalisation d'une sculpture, sous forme de banc, au sein du quartier Îles de Mars/Olympiades. Ce travail a été le fruit d'un effort de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs : Pontois, centres sociaux, Maison de l'habitant, service urbanisme de la Ville. Ceci afin d'embellir le quartier et de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants vis-à-vis de la commune, dans le cadre du chantier de réaménagement du quartier. La dernière étape pour finaliser le banc : la pose d'une mosaïque.

Retrouvez le diaporama sur : <http://adounia.jimdo.com/graffiti/>

UN MOBILIER URBAIN DESIGN ET GÉOMÉTRIQUE

Dernièrement, la Ville de Pont de Claix a accueilli l'artiste designer Kamel Secraoui, de KLD Design, pour l'installation de ses créations inspirées de la géométrie et de l'architecture. Ce nouveau parcours de mobilier urbain est une autre façon de découvrir la ville. Comme l'explique Yveline Denat, directrice des affaires culturelles, « le designer est en résidence régulièrement dans la ville et il propose d'utiliser ces nouveaux mobiliers de manière ludique, mais aussi de réfléchir sur la manière dont nous appréhendons le temps et le mouvement autour de nous ; l'échelle, symbole de l'élévation, est aussi un moyen de changer de perspective, un encouragement à changer nos habitudes pour se mettre à l'écoute de soi, des autres et de ce qui nous entoure ».

Dans une démarche de design global et d'esthétique urbaine, l'artiste explique qu'il observe les différentes pratiques des utilisateurs : enfants, jeunes, moins jeunes, groupes, couples. Il est originaire de Toulouse, mais connaît très bien Pont de Claix et plus largement le grand sud-est. Il a également créé le label « Plus belle la ville », qui met en valeur les démarches d'esthétique urbaine au service de l'identité des villes et des territoires.

La chaise montagne et la chaise étoile sont pour l'instant visibles au parc Borel et aux Moulins de Villancourt, avant une prochaine inauguration officielle.

EMPLOI, FORMATION

LES PLUS DE 26 ANS SONT ACCUEILLIS À LA MAISON POUR L'EMPLOI

Besoin de se réorienter, de préciser son projet professionnel, d'en savoir plus sur un métier, de connaître les moyens de financer une formation, de rédiger son curriculum vitae ou une lettre de motivation, d'apprendre à naviguer sur les sites d'offre d'emploi ... quand on a passé 26 ans, pas facile de trouver un accompagnement. La maison pour l'emploi de Pont de Claix vous propose de rencontrer un conseiller. Prendre rendez-vous : 04 76 29 86 20, Maison pour l'emploi, place Winsen Luhe, Pont de Claix.



Les affiches représentent des hommes et des femmes de toute catégorie entourés de hulla-hop colorés ! Les changements ainsi annoncés sont à cette image "ébouffants" ; il va falloir s'y retrouver, et pour cela nous seront bien aidés par du personnel postés en des points stratégiques et des informations claires. S'agissant de relier Pont de Claix à la ville-centre, deux modes de transports sont proposés le long du cours : le tram E (depuis Saint Egrève) jusqu'à son terminus Louise Michel, et la ligne Chrono C2 depuis Louise Michel jusqu'à Claix Pont Rouge. Cette nouvelle ligne remplace la ligne 1. Elle circulera du lundi au vendredi de 5h14 à 00h38, toutes les 4 minutes en heure de pointe, 5 minutes en heure creuse et 15 à 30 minutes en soirée. Les samedis et en été, 1 bus toutes les 10 à 15 minutes. Les dimanches et jours fériés, 1 bus toutes les 20 minutes. Exit la ligne 16, c'est la ligne 18 qui conduit de Flottibulle à Eybens en traversant le village d'Echirolles (toutes les 15 mn en heures de pointe) et qui permet de relier le terminus du tram A (Denis Papin) et le quartier Grand Galet au Cours Saint André en attendant le déplacement du terminus du tram A jusqu'à Flottibulle. La ligne de TER Grenoble-Gap, accessible avec un titre de transport de la TAG entre Grenoble et Pont de Claix (durée du trajet : 7 mn) est fermée pour travaux du 22 septembre au 10 octobre. Les lignes du réseau TransIsère (la Mure, Bourg d'Oisans,) dont l'Express 2 Voreppe-Vizille comptent plusieurs arrêts dans la traversée de Pont de Claix.



Au 1^{er} septembre 2014, le tarif du ticket unité baissera pour passer à 1,50 €, si celui n'est pas acheté auprès d'un conducteur. En effet, l'achat d'un ticket unité dans un bus passera lui à 2 €. Il est donc conseillé d'acheter son titre de transport à un distributeur automatique, dans une agence de mobilité ou chez un dépositaire. Pour bien connaître les nouvelles lignes du réseau TAG au 1er septembre : www.tag.fr
Allo tag et info trafic : 04 38 70 38 70

A noter : vendredi 21 octobre, animations autour de la ligne. Clôture au foyer municipal de Pont de Claix avec à 19h30 un spectacle jeune public (Cie Les Noodles) et à 20h30 un concert du groupe électro-pop-rock Apple Jelly



Memo'Risks, ma ville se prépare !

La municipalité de Pont de Claix a décidé de soutenir un projet de sensibilisation à la prévention des risques majeurs (naturels et technologiques) qui sensibilise les enfants par l'intermédiaire de leurs enseignants, et intègre leurs familles. L'association Prévention 2000 et la Fondation « La main à la pâte », avec le soutien en région Rhône-Alpes de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa), organisent un concours national ouvert aux élèves du cycle3 des écoles dans les territoires concernés comme c'est le cas pour Pont de Claix. Sous le titre « Memo'Risks, ma ville se prépare ! », ce concours a pour objectif d'aider les enfants à prendre conscience des risques naturels et/ou technologiques qui concernent leur territoire de vie, de les sensibiliser et de les informer sur la prévention mise en place pour y faire face. Le concours s'accompagne d'un projet pédagogique qui se déroule en plusieurs phases : une séance animée par des intervenants municipaux et l'IRMa qui présente à la classe les risques majeurs, ce que l'histoire nous en enseigne, la prévention ; la visite d'un site "à risque", le recueil de témoignages sur les accidents survenus mais aussi sur la perception du risque aujourd'hui. Les écoles ont jusqu'au début de l'année 2015 pour se porter candidates. www.mavilleseprepare.fr

LES EXPERTS À PONT DE CLAIX

Au carrefour des suds, Pont de Claix détient de nombreux atouts pour jouer de sa position stratégique à l'échelle de la Métropole de demain et mettre en œuvre le projet urbain auquel travaillent depuis 2009 les élus et en premier lieu le maire, Christophe Ferrari, devenu président de La Métro, en concertation avec la population. Un échantillon d'urbanistes, architectes, sociologues, géographes, venus de tous les pays du monde, regroupés en une association l'International Urban Development Association (INTA) est invité à séjourner une semaine durant dans la ville pour mettre à l'épreuve de leur expertise, critiquer dans tous les sens du terme et répondre aux questions que pose la faisabilité du projet urbain.

Une réunion publique de restitution est prévue le samedi 20 septembre à partir de 9h30 au foyer municipal.

Renseignements : service urbanisme
tél. : 04 76 29 80 55



SAISON 2014-2015

Le Théâtre Coccinelle installe à nouveau sa programmation au foyer municipal de Pont de Claix.

La programmation 2014-2015 du Théâtre Coccinelle propose des spectacles aux techniques variées : marionnettes, théâtre et chansons. "Retour de vacances de Clic et Cloc" est un spectacle de marionnettes avec un comédien, pour les enfants de 3 à 8 ans proposé pendant les vacances de la Toussaint. Les quatre spectacles de la saison destinés aux enfants de 2 à 8 ans sont toujours proposés pendant les périodes de vacances scolaires et joués plusieurs fois (7 dates en tout).

Télécharger le programme :
www.theatrecoccinelle.fr ou se
le faire adresser : 09 75 38 73 79.

"Retour de vacances de Clic et cloc"
par la compagnie Gérard Billon-Tyrard
mardi 21, mercredi 22, jeudi 23, dimanche 26,
mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 octobre 2014
à 15h00 et à 16h30, 7 et 8 euros.

SPECTACLE

Quand le théâtre rencontre la conférence

Les Grands Moulins de Villancourt s'invitent dans le centenaire de la cristallographie et proposent une création aux croisements des arts et des sciences. Travaillant surtout sur le décalage, l'humour absurde et le lien avec la science, l'acteur-auteur Heiko Buchholz se prête à un nouveau jeu : donner une Conf'errance composée en un jour à partir d'un thème donné. Le suspens reste entier. Cette Conférence Spontanée suit ainsi un chemin de traverse entre l'art du « Théâtre » et celui de la « Conférence », entre l'imaginaire, le loufoque et le démonstratif. Dans ce face à face entre le conférencier et le public, qui restera le plus lucide ?

Pour improvisée qu'elle soit, la Conf'Errance doit porter sur un thème, à vous de le suggérer ! Vous avez jusqu'à la veille de la représentation pour le faire sur la page facebook de la ville de Pont de Claix : à vos idées !!!!!

Dans le cadre de l'année internationale de la cristallographie (100 ans de Cristallographie) et de la fête de la science.

Vendredi 26 septembre – 20h. Amphithéâtre de Pont de Claix.
Tout public dès 7 ans. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

SEMAINE DU GOÛT

Au délice des papilles

Entre le 13 et le 17 octobre, les centres sociaux se mettent à l'heure de la semaine du goût : l'atelier "Au délice des papilles" (lundi 13 de 9h30 à 11h30) le petit déjeuner du mardi (de 8h30 à 10h) les jeux de la ludothèque (mercredi à par-

tir de 10h) seront au diapason au centre social Jean Moulin dans le quartier Grand Galet ; de l'autre côté du Cours, le centre social Irène Joliot-Curie prépare son petit déjeuner et son déjeuner du vendredi matin ponctués d'animations en lien avec la Semaine Bleue dédiée aux seniors qui se tient dans le même temps. Les tout petits du multi-accueil Irène Joliot Curie pourront partager avec les plus grands leur goûter (mardi 14 octobre de 14h à 15h30) et le lendemain (mercredi 15 à partir de 16h30) c'est à la ludothèque qu'une dégustation sera proposée. Le jeudi 16 on pourra se rendre soit à l'atelier "les rencontres du palais" (Cs Irène Joliot-Curie, de 14h à 16h) soit au goûter découverte de Jean Moulin (de 14h à 15h30). Les deux centres sociaux organisent une soirée de clôture, avec jeux et repas partagé au centre social Jean Moulin, le vendredi 17 de 19h30 à 22h.

Renseignements : centre social Jean Moulin 04 76 29 86 60,
centre social Irène Joliot Curie 04 76 29 86 40

PONT DE CLAIX,

VILLE DE SCIENCE ET DE CULTURE

Jean Lilensten présente son dernier livre "Chasseur d'aurores"

Directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique (CNRS), Jean Lilensten est un pionnier de la météorologie de l'espace. Il a participé à plusieurs campagnes d'exploration en Laponie pour étudier les aurores polaires. Il consacre une part de son temps libre à la vulgarisation (il montre notamment le système expérimental appelé la Planeterrella, qui est transportable dans un coffre d'automobile, dans les écoles de la région grenobloise), de nombreux élèves des écoles et du collège pontois ont pu le rencontrer à cette occasion.

"Chasseurs d'aurores" est son deuxième livre.

Samedi 11 octobre 2014 à la bibliothèque municipale Aragon, de 10h30 à 12h30.

EXPOSITION

Aux racines des Moulins

La salle d'exposition des Moulins de Villancourt ouvre ses murs à trois artistes locaux pour un travail collectif autour de la Biscuiterie Brun. Les plasticiens Thibaut Barquet et Eric Margery et le photographe Alan O'Dinam ont entrepris une collecte d'objets publicitaires de l'entreprise Brun et imaginé des installations et des ateliers à destination des plus jeunes. L'un est un autodidacte de la peinture, l'autre travaille le papier, le troisième est photographe.

Espace d'exposition des Moulins de Villancourt,
83 Cours Saint André. Du lundi au samedi, de 14h à 18h,
entrée libre. Rens. : service culturel 04 76 29 80 59



La Capucine
Lieux d'accueil enfants-parents (assis libre et gratuit) **DE 0 À 6 ANS**

- PORTES OUVERTES -
MARDI 30 SEPTEMBRE
DE 15H45 À 18H
À LA RONDE DES COULEURS

La Capucine
ouvert le mardi entre 8h30 et 11h15
La Ronde des couleurs
11, rue Mozart - Centre commercial Arc-en-viel
38300 Pont de Claix
Renseignements : 04 76 29 80 24

PORTES OUVERTES DES CENTRES SOCIAUX

POUR CHOISIR, DÉBATTRE, DÉCOUVRIR, PARLER D'AVENIR... AUTOUR D'UN PETIT DÉJEUNER, D'UN BUFFET, D'UN GÔTER

EXPOSITION, VISITES, DIAPORAMA
Tout au long de la journée.

QUELLES ACTIVITÉS DANS LES CENTRES ?
Pour qui ? Pour quoi ? Quels projets à venir ?
Comment participer ?

MARDI 23 SEPTEMBRE Centre social Jean Moulin 8h30-10h30 et 16h-19h	VENDREDI 26 SEPTEMBRE Centre social Irène Joliot-Curie 8h30-14h et 16h-19h
---	---

Centre social Jean Moulin
12 rue du docteur Valois
tel : 04 76 29 86 60
Fax : 04 76 29 86 69
cs.jmoulin@ville.pontdeclaix.fr

Centre social Irène Joliot-Curie
27 avenue Antoine Girard
tel : 04 76 29 86 40
Fax : 04 76 29 86 43
cs.junie@ville.pontdeclaix.fr

SORTIE



Chirens et les Abrets

JEUDI 18 SEPTEMBRE
CLUB DU
TEMPS LIBRE

Renseignements
et inscriptions
au club le mercredi
et le jeudi
de 13h30 à 16h30
Beau Site, av. A. Girard

16 Sept.
18h > 20h

paroles de Jeunes 15/25 ans

Cycle de rencontres et d'échanges thématiques pour et avec les jeunes !

les codes vestimentaires

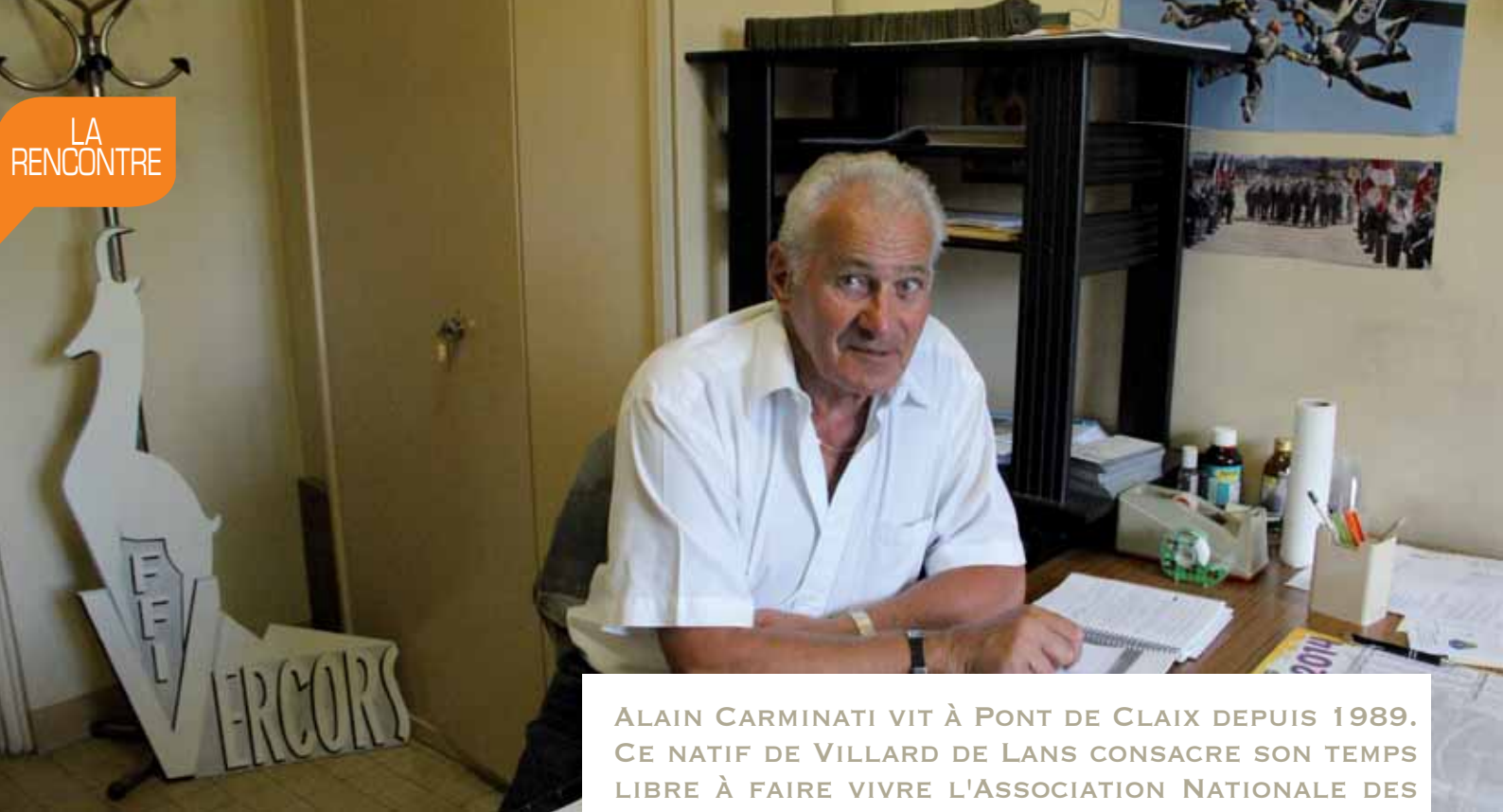
ESPACE JEUNES / PLACE MICHEL COUÉTOUX
Tel. : 04 76 29 80 34 / www.ville.pontdeclaix.fr

Le centre social Jean Moulin organise avec les habitants une fête du quartier sur le thème du bon vieux temps
Samedi 4 octobre à partir de 15h, parc Jean de la Fontaine
Rens. 04 76 29 86 60

Vide grenier de l'OMS
Devant la maison des associations et de l'économie sociale et solidaire
Dimanche 21 septembre
oms.pontdeclaix@wanadoo.fr

Loto d'automne de l'UNRPA
Mardi 14 octobre ouvert à tous

Le club d'éducation canine de Pont de Claix organise un concours d'obéissance
Les 25 et 26 octobre. Av. Charles de Gaulle



ALAIN CARMINATI VIT À PONT DE CLAIX DEPUIS 1989. CE NATIF DE VILLARD DE LANS CONSACRE SON TEMPS LIBRE À FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION NATIONALE DES PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS, AINSI QUEL'AMICALE DES ANCIENS ELÈVES DU FOYER DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE SAINT ANDRÉ DONT IL EST LE TRÉSORIER DEPUIS 15 ANS.

Pionnier et Pontois

Alain Carminati a 7 ans quand son père Jacques, résistant, est fusillé, le 5 août 1944 aux Jarrands à Villard de Lans. C'est la même année qu'est créée l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors (ANPCVV). Pour Alain, qui passe sa jeunesse à l'Orphelinat Départemental de la Côte Saint André jusqu'à sa majorité puis intègre l'Armée dans les Commandos Parachutiste de l'air, où il reste trois ans, faire vivre l'Association est une évidence. Il travaille pendant 33 ans à Grenoble dans un magasin d'accessoires automobiles, avant de prendre sa retraite. Il déménage à Pont de Claix en 1989. Il y a 6 ans, il devient secrétaire / trésorier général de l'Association : « *ma mère a fait partie des adhérents, puis moi. Mais ce n'est pas la relève, ma mère est toujours vivante !* » Son engagement dans l'Association est

important « *on participe au moins à quatre grosses cérémonies dans l'année : en janvier au monument de Chavant à Grenoble, le 13 juin au Mémorial de Saint Nizier du Moucherotte, le 21 juillet à Vassieux en Vercors, le 14 août au square des Fusillés à Grenoble et à Claix au monument de Pont Rouge.*

Le 21 juillet à Vassieux, il y avait Manuel Valls, Premier Ministre et le ministre des anciens combattants Kader Arif » dit Alain, photos à l'appui. « *Il y a une moyenne d'une dizaine de commémorations par mois sur Grenoble et les environs, d'autant plus cette année avec le 70^{ème} anniversaire de la libération, et on essaie d'y être présent dans la mesure du possible* ».

L'ANPCVV, déclarée d'utilité publique, a été créée au départ pour aider les familles de ceux qui ont combattu dans le Vercors : « *il y avait plus de 4000 membres au début, des colonies de vacances*

étaient organisées, des aides pécuniaires données ». Aujourd'hui l'Association compte 325 cotisants dont 70 Pionniers. « *On prévoit de dissoudre l'Association le 8 mai 2015, on continuera sous la forme d'une Amicale des fils et filles de Pionniers* ». S'il y a environ 70 Associations d'Anciens Combattants sur la région, force est de constater que les troupes se raréfient : « *un jour ou l'autre l'Association va s'éteindre, faute de combattants* ». En attendant, les adhérents continuent à faire vivre la mémoire de la Résistance, par leur présence aux cérémonies mais aussi par le soutien à la diffusion d'ouvrages et de témoignages historiques. A Saint Nizier, un représentant de l'Etat a fait apposer un chamois symbole des Pionniers du Vercors, sur chacune des 98 tombes ●

En cette rentrée 2014 le changement d'importance est la mise en place des nouveaux rythmes scolaire, les derniers « Sur le Pont » y ont consacré un certain nombre d'articles je ne vais donc pas m'étendre sur le sujet, car un autre événement d'importance va marquer ce début du mois de septembre dans notre commune, la tenue d'un panel de l'association internationale du développement urbain ; une partie de son action consistant à faire partager entre ses membres leur expertise collective afin de les aider dans leur prise de décision

GRUPE SOCIALISTES ET APPARENTÉS / Président : Sam Toscano

sur l'ensemble des enjeux liés au développement urbain durable, en claire cette association va mettre un panel de praticiens internationaux à notre disposition pour nous accompagner dans la définition d'une stratégie et un programme d'aménagement permettant ainsi à la Ville de Pont de Claix, Porte Sud de l'agglomération, d'accéder à une expérience internationale dans l'aménagement des territoires, ou la restructuration urbaine, un certain nombre d'acteurs locaux seront auditionnés durant cette action et l'association viendra ensuite

nous présenter son rapport lors d'une réunion publique. Exemple de réflexions à travailler :

- Vivre et habiter à Pont-de-Claix demain : Comment renouveler l'image et le rayonnement de la ville et renforcer son attractivité résidentielle et économique ?
- Comment Pont-de-Claix peut valoriser sa situation de carrefour entre le coeur métropolitain et le périurbain ?

L'éducation, la ville aux côtés de l'Etat
Un grand principe d'une commune : agir en proximité au service de ses habitants. Ainsi un enjeu structure solidairement notre projet ville: notre capacité à mobiliser l'intelligence de chacun pour qu'il puisse contribuer à construire ensemble un monde habitable et solidaire. En ce sens, l'éducation est

un champ qui nous préoccupe tous : dans la transmission des savoirs et le partage des valeurs républicaines. L'école y occupe une place prépondérante. L'implication de la ville est sollicitée plus fortement encore avec la refonte de l'école, à travers notamment les rythmes scolaires. Après plus d'un an de concertation, travail remarquable de

concertation et d'organisation à une mise en place de cette réforme par les élus et les agents de la ville, l'accent est porté sur l'éducation scientifique et artistique, sur l'activité sportive, effort consacré à favoriser l'émergence de futurs citoyens conscients de leur environnement et capables de penser le monde de demain.

GRUPE ALLIANCE RÉPUBLICAINE DE GAUCHE ET ECOLOGISTE / Présidente : Eléonore Perrier

Le gouvernement vient de prendre « une très mauvaise décision en affichant une logique de déréglementation et de soutien financier aux promoteurs privés sans réelle contrepartie de production de logements abordables à long terme », a aussi réagi mardi la Confédération syndicale des familles. En réalité, c'est une avalanche d'indignation qui tombe. Ce revirement de situation a une nouvelle fois mis en valeur une démocratie désarmée et impuissante devant certains lobbys. Il aura en fait suffi que les profes-

sionnels de l'immobilier se plaignent en hauts lieux de la chute vertigineuse des mises en chantier de logements (environ 300.000 sur les douze derniers mois) et des effets négatifs potentiels de l'encadrement des loyers sur le moral des investisseurs pour que Matignon outre passe le vote du Parlement ainsi que l'engagement 22 de campagne de François Hollande, candidat, qui disait : "Dans les zones où les prix sont excessifs, je proposerai d'encadrer par la loi les montants des loyers lors de la première location ou

à la relocation". Limiter l'encadrement des loyers à la seule ville de Paris n'a aucun sens. Sur le plan politique aussi, la révolte s'étend dans toute la France. Après Lille, les appels se sont multipliés en début de semaine pour ne pas renoncer à appliquer loi Alur. Cette mesure est une « nécessité absolue », Paris n'est en tous cas unique ni en France ni à l'étranger : "De très nombreux pays pratiquent déjà cette mesure".....

GRUPE COMMUNISTES INDÉPENDANTS ET DIVERS GAUCHE / Présidente : Dolorès Rodriguez

Cette rentrée est marquée par le nouveau rythme scolaire demandant à chacun des efforts. Le renouvellement du mandat de C. Ferrari permet la continuité des travaux, facilite ainsi sa mise en place. Bien sûr un temps d'adaptation sera nécessaire. Rappelons que pour ce résultat tous les acteurs ont su travailler ensemble, s'impliquer, trouver les solutions pour son bon fonctionnement. Pontoises, Pontois ont

ainsi démontré leurs capacités à s'investir dans la vie de leur ville. Notre groupe ouvre son adresse mail, à votre disposition pour faire part de vos avis, remarques, suggestions. Nous ferons notre maximum pour répondre, échanger avec vous. Conscients du contexte économique, social, politique difficile, il nous semble indispensable de vous appeler à être acteur, actif dans

vos ville, afin que les résultats des dernières élections, le taux d'abstention, ne se renouvellent pas. Cette adresse mail peut être l'un des chemins à prendre pour vous investir au sein de votre lieu de vie. ste.civile.pdc@gmail.com

GRUPE SOCIÉTÉ CIVILE / Présidente : Laurence Bonnet

La réforme territoriale: un enjeu de taille et une régression démocratique. La réforme institutionnelle qui nous est proposée, et dont l'ambition affichée est l'austérité et la compétitivité, est d'autant plus catastrophique qu'elle remet en cause l'architecture républicaine de nos institutions territoriales. La mise en place des métropoles, en déplaçant les pouvoirs, éloigne toujours plus le citoyen des institutions, en ne lui permet-

tant plus de décider des politiques urbaines, d'emploi, de santé, de logement, etc... qui le concernent au quotidien. Avec pour seule logique la compétitivité mondiale, cette politique, qui incline de plus en plus à droite, nourrit la récession et organise l'effacement progressif de la démocratie locale et l'éclatement de l'égalité républicaine entre les territoires. D'autres solutions existent, basées sur un

débat démocratique large, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, favoriser une politique de ré-industrialisation, répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux et garantir une certaine qualité de vie. Ne nous laissons pas déposséder du débat démocratique nécessaire à un sujet qui nous concerne au plus haut point !

GRUPE FRONT DE GAUCHE, COMMUNISTES ET CITOYENS / Présidente : Simone Torres

C'est la rentrée,
- Les feuilles d'impôts sont dans les boîtes aux lettres : les aînés ayant élevé trois enfants et plus constatent leur impôt fortement en hausse et les classes moyennes sont surimposées.
- Les nouveaux rythmes de l'éducation, imposés par le Gouvernement, ont aussi un

coût non négligeable – une contribution par nos impôts et par les ménages ayant des enfants scolarisés.
* Le pouvoir d'achat de chacun est en berne, le chômage est au plus haut, l'économie est au ralenti.
Rien de bien encourageant !
Ou est l'espérance pour l'avenir ?

Que fait pour les Français le Gouvernement Socialiste depuis 2012 ?
A chacun de juger.

GRUPE PONT DE CLAIX LE CHANGEMENT / Présidente : Martine Gle



Jean Jaurès

Il y a cent ans : Jaurès, la guerre, la chimie et Pont de Claix

Il y a tout juste cent ans le conflit de la première guerre mondiale ouvre le XX^{ème} siècle, quelques années plus tôt la voix de Jean Jaurès s'était élevée pour lancer un appel : « guerre à la guerre », il est, comme on sait, assassiné le 31 juillet 1914. Le 1^{er} août l'ordre de mobilisation générale est affiché dans toutes les communes de France. 8 mois plus tard, à Ypres l'armée allemande utilise le chlore comme gaz de combat...

« Hélas, la guerre s'annonce sauvage et meurtrière. Toutes les forces de destruction seront combinées. Ce sera le grand choc des vastes armées modernes. Ce sera en même temps la barbarie des bandes qui pilleront, qui égorgeront. Le champ de bataille et le guet-apens, le canon et le couteau, les obus pleuvant sur les armées, les bombes déposées sournoisement au seuil des demeures, les tueries à distance des temps modernes, et les meurtres du Moyen Âge, toutes les variétés de la violence, toutes les époques de la destruction, toutes les fureurs des haines collectives et des haines individuelles... Ce n'est qu'après s'être épuisés et dévorés plus qu'à demi que les combattants comprendront qu'ils doivent chercher le moyen de vivre », le discours que tient en 1912 le député Jean Jaurès lors d'un rassemblement socialiste lui vaudra la haine et l'acharnement jusqu'à armer le bras d'un fanatique, de ceux qu'il pointe dès 1903 lors d'un autre discours, fameux, à l'Assemblée : « Toujours votre société violente et chaotique même quand elle veut la paix, même quand elle est en état d'apparent repos, porte en elle la guerre comme la nuée dormante porte l'orage. Messieurs, il n'y a qu'un moyen d'abolir enfin la guerre entre les peuples, c'est d'abolir la guerre entre les individus, c'est d'abolir la guerre économique, le désordre de la société présente, c'est de substituer à la lutte universelle pour la vie qui aboutit à la lutte universelle

sur les champs de bataille, un régime de concorde sociale et d'unité ».

À l'arrière comme au front

La première guerre mondiale a débuté le 1^{er} août 1914. Le 11 novembre prochain date anniversaire de la signature de l'armistice en 1918, un hommage particulier sera rendu aux cinquante sept noms inscrits sur le monument aux morts de Pont de Claix en présence de personnalités civiles et militaires, de représentants d'associations patriotiques, d'enfants et d'adultes qui se souviennent. Avec l'exposition « A l'arrière comme au front » qui se tient actuellement au Musée dauphinois, le Conseil général et les archives départementales ont voulu « revisiter l'histoire et faire émerger une part d'humanité à valeur universelle ». Vu depuis l'arrière du front, à travers études et témoignages d'Isérois (es), la narration du conflit prend une épaisseur nouvelle et s'intéresse à tout ce qui contribue à l'économie de guerre et au climat qui l'entoure. L'Isère vit les premiers développements de la seconde révolution industrielle (l'hydroélectricité) frappée de plein fouet par le départ des hommes pour le front. On découvre l'ampleur de la mainmise des militaires sur l'ensemble de la vie publique : les pouvoirs des civils élus et préfets sont relégués au second plan derrière les militaires, un contrôle de la population s'exerce dans

tous les domaines, censure et propagande sont à la fête ; l'accueil de réfugiés venant des zones de combat, les levées de fonds et la centaine d'hôpitaux où se succèdent les infirmières bénévoles sont autant de marques de l'élan de solidarité suscité par le front. L'industrie fait preuve d'une étonnante capacité d'adaptation pour mettre ses outils au service de la production de munitions ou d'armes. L'Isère dispose des réserves en eau nécessaire à la production électrochimique de chlore. En conclusion, l'exposition propose de réfléchir à l'Europe comme garant de la paix sur le vieux continent.

Ni fleur, ni fusil

A Pont de Claix, Joseph Gillet, industriel lyonnais, s'engage auprès du gouvernement français à fabriquer du chlore liquide par électrolyse du sel marin, utilisé pour fabriquer l'agent de désinfection et d'arme de guerre, le gaz de combat. Le ministère de la défense installe à proximité de l'usine de Pont de Claix un atelier de chargement des obus avec les gaz de chlore, ypérite (gaz moutarde) collongite (phosgène) et autres fumigènes fabriqués sur place. L'arrêté d'autorisation de construction de l'usine chimique de Pont de Claix date d'octobre 1915. La production démarre en 1916. Le chlore est utilisé pour la fabrication du phosgène et de l'ypérite. Les ébauches des obus sont produites par Bouchayer et Viallet à Grenoble, entreprise spécialisée dans la construction des conduites forcées.



A l'arrière comme au front, les Isérois dans la Grande Guerre >
exposer l'histoire de l'arrière, Musée dauphinois, ouvert tous les jours sauf le mardi,
de 10h à 18h, 30 rue Maurice Gignoux, Grenoble,
Tél. : 04 57 58 89 01 / www.musee-dauphinois.fr

Cinquante sept noms

Selon les documents conservés aux archives municipales en août 1914 la population de Pont de Claix s'élève à 1105 habitants, dont 220 âgés de 21 à 48 ans, par conséquent mobilisables. Plus de 18 000 Isérois ont leurs noms gravés sur les monuments aux morts qui commencent à s'ériger dans tout le pays à partir de 1922. Celui de Pont de Claix compte 57 noms ; celui de Gentiox, dans la Creuse en compte 58 : il présente l'originalité de représenter un enfant des écoles levant le poing devant l'inscription « *Maudite soit la guerre* » ; les autorités ont refusé de l'inaugurer et pendant plus de soixante ans il fut interdit d'y rendre les honneurs et de donner à entendre en ce lieu, La Marseillaise ●

amphi
théâtre

2014 - 2015



FEMME VERTICALE

[Théâtre]

Éric Massé |
C^{ie} des Lumas

jeu. 9 oct. à 20h

**LE VOYAGE
DE LA GIRAFE**

[Théâtre]

Roberto Abbiati

sam. 18 oct. à 15h & à 20h



TEL. : 04 76 99 83 77 |
www.amphitheatre-pontdeclaux.com



ASS'DEM &
HUMANITOUR présentent



Fête du Canal

- PONT DE CLAIX -
(parking de l'Amphithéâtre)

20 SEPT. 2014
- 14h > 1h -



RED LION

HILIGHT TRIBE

QUINTANA

DÉBAT

BATUKAVI

ATELIERS

NABIL BALY

BOUM POUR ENFANTS

PIQUE NIQUE